

PID

PRÉVENTION DES INCENDIES DOMESTIQUES

OBJECTIFS

La formation Prévention des Incendies Domestiques a pour but de :



Connaître les bons réflexes pour éviter un incendie domestique.



Acquérir les connaissances pratiques à la lutte contre les incendies.



Connaître les bons réflexes pour éviter un incendie domestique.

DURÉE



4 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANT



Maximum 10 personnes.

PERSONNES CONCERNÉES



Toute personne.

DIVERS



Remise d'un livret à chaque stagiaire.

VALIDATION



Attestation individuelle de formation.

PROGRAMME

Dans le cadre de la formation Prévention des Risques Domestiques les thèmes suivant seront abordés :

Thème 1 : Analyse des pièces de la maison.

Thème 2 : La prévention des incendies :

- La théorie du feu.
- Les causes.
- Les mécanismes d'un feu, triangle du feu, « tétraèdre de feu ».
- Les différentes classes de feu.

Les dangers d'un incendie

- Les modes de propagation du feu.
- Le comportement au feu des matériaux et éléments de construction.
- Les fumées et leurs effets sur l'homme.
- Les moyens d'extinctions.
- Les différents extincteurs de votre entreprise.
- Autres moyens et types d'extinctions (RIA, ...).
- Principes de fonctionnement.
- Sensibilisation aux risques domestiques.

Information

Les consignes en cas d'évacuation.

Exercices pratiques

Extincteurs sur feux réels, les différents thèmes ci-après font partie des thèmes abordés :

- Feu d'hydrocarbures.
- Feu dans une armoire électrique. Feu d'ordinateur ou de téléviseur.
- Feu de poubelle, feu de friteuse.

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Code du travail : Article R. 4227-38 La consigne de sécurité incendie indique :

- Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords
- Les personnes chargées de mettre ce matériel en action
- Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public
- Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés
- Les moyens d'alerte
- Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie
- L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents
- Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en oeuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.



OFPS